Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20251210-DE_2025_52-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de La Boussac

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/12/2025

L'an 2025, le 10 décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Boussac s'est réuni à la Salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FAUVEL Christine, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mme FAUVEL Christine, Mme DELEPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. OLLIVIER Jean-Luc, M. NOËL David, M. RABOURT Jean-Luc, Mme LEMENANT Fanny, M. LOIZEAU Cyrille, M.CHAPDELAINE Jérôme

Absents ayant donné pouvoir : Mme COLLET Mireille donne pouvoir à M. OLLIVIER Jean-Luc, Mme RICHEUX Nadège donne pouvoir à Mme LEMENANT Fanny, Mme GÉDOUIN ERARD Aurore donne pouvoir à M. NOËL David

Absents : M. DION Rodolphe

Nombres de membres :
- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 10

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, est désigné M. VIGOUR David ***à l'unanimité des membres présents comme secrétaire de séance.***

N° 2025-52 : Projet commerce : demande de subventions

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025-43 en date du 21 octobre 2025 validant la phase APD et l'enveloppe budgétaire des travaux,
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a engagé un programme pour la création d'un commerce et de logements locatifs sociaux en collaboration avec l'OPH Émeraude habitation.
Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et du fonds friches. Il peut également bénéficier d'une subvention du Département d'Ille et Vilaine au titre du dispositif « Ambitions communes ».
Sur la base d'un coût prévisionnel travaux APD de 475 460.48 € HT, valeur janvier 2026, auquel il est rajouté le coût de la maîtrise d'œuvre, des études complémentaires, le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Coût estimatif de l'opération **Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement**				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	**Nom du prestataire**	**Montant (HT)**	**dont montant accessibilité (catégorie 2/B)**	**dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)**
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Architecte		28 794.06 €		
SPS		3 244.80 €		
Bureau de contrôle		4 190.40 €		
Rémunération Émeraude habitation		5 000.00 €		

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20251210-DE_2025_52-DE

Études complémentaires / frais annexes		**41 229.26**		
taxe sur permis de construire		4 800.00		
étude de sol / géomètre		2 880.00		
branchements		3 840.00 €		
dépenses diverses et aléas		1 440.00 €		
Assurance DO		4 820.77 €		
Frais d'établissement de copropriété		1 200.00 €		
Frais divers et aléas		7 200.00 €		
Sous-total MOE/Études		**26 180.77 €**	0.00 €	0.00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
démolition		64 300.00 €		
GO/ Terrassement / VRD / ravalement / charpente / couverture / étanchéité		170 760.48 €		
autres lots (interieures)		47 000.00 €		
dépenses diverses et aléas		9 600.00 €		
aménagement local boulangerie		183 800.00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		**475 460.48 €**	0.00 €	0.00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		**542 870.51 €**	**0.00 €**	**0.00 €**

Ressources prévisionnelles de l'opération

Financements	**à préciser le cas échéant**	**sollicité ou acquis**	**Montant (HT)**	**Taux**
Fonds européens				
DETR			120 000.00 €	22,10 %
DSIL				
FNADT				
Autres aide État	Fonds friches		50 000.00 €	9.21 %
Conseil régional				
Conseil départemental	Ambitions Communes		200 000.00 €	36.84 %
EPCI				
Autre collectivité				
à préciser				
Sous-total aides publiques	**Taux de financement public**		370 000.00 €	68.16 %
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0.00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		172 870.51 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		172 870.51 €	31.84 %
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			**542 870.51 €**	

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : janvier 2026
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : juin 2026
Date prévisionnelle de fin de l'opération : décembre 2027

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 542 870,51 € HT
- D'approuver le plan de financement exposé
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter à solliciter des subventions auprès des organismes suivants :
  - Etat au titre de la DETR

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20251210-DE_2025_52-DE

- Etat au titre du Fond Friches
- Département d'Ille et Vilaine au titre du dispositif « Ambitions C[illegible]es »

- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de [illegible]

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le Secrétaire de séance, M. VIGOUR David

Pour copie conforme,
Le Maire, Mme FAUVEL Christine



Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20251210-DE_2025_52-DE